

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fourniture de matériel de signalisation de direction - Appel d'offres -
Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

La Communauté Urbaine de Bordeaux, dans le cadre de ses compétences, met en œuvre et entretient sur le territoire communautaire la signalisation de direction.

Afin d'assurer la fourniture des panneaux de jalonnement de leurs supports et fixations, des potences, portiques et hauts mâts dans des conditions optimales de rapidité et d'efficacité, il est apparu opportun, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, de regrouper tous les besoins à l'intérieur de marchés de type à bons de commandes, le nombre et la fréquence de ces besoins ne pouvant être définis précisément à l'avance.

Prévu en 2 lots décomposés comme suit :

LOT	DESIGNATION	MONTANT EN EUROS H.T.	
		MINI ANNUEL	MAXI ANNUEL
1	Fourniture de matériel de jalonnement	500 000,00	2 000 000,00
2	Fourniture de potences, portiques et hauts mâts	Pas de mini	150 000,00

Ces prestations feront l'objet de marchés à bons de commande passés en application des articles 33-3^{ème} alinéa et 57 à 59 du Code des Marchés Publics et conformément à l'article 77.

Ces marchés à intervenir seront exécutés sous forme de bons de commande pour une période initiale de 1 an à compter de la notification des marchés ; ils peuvent être reconduits par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de 3 ans.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction du marché. Compte tenu des montants en jeu (maximum de 8 600 000,00 € HT sur une durée de 4 ans) l'appel d'offres fera l'objet d'une publicité au niveau européen.

Le financement est prévu au budget principal.

Les dépenses seront imputées sur le budget des exercices concernés et notamment :

- Chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 8214 - CRB O100 - Code programme VGBA00
- Chapitre 11 - Article 60633 - Fonction 8214 - CRB O100
- Chapitre 11 - Article 6156 - Fonction 8214 - CRB O100
- Et autres imputations

Ces marchés couvrent également les besoins en matière de fourniture de matériel de signalisation de direction pour les directions suivantes :

- DOVCP - CRB O100
- DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX - CRB O400
- ET TOUS AUTRES CONDUCTEURS D'OPERATIONS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code des Marchés Publics, en ses articles 71-I et III, 33- 3^{ème} alinéa et 57 à 59 conformément à l'article 77,

Vu le Code du Travail,

Vu l'avis de la Commission Infrastructures Routières et Ferroviaires,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, entériner les documents de la consultation (document consultable par les Conseillers Communautaires au département Signalisation - Rue Dumont d'Urville - 33300 BORDEAUX, en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'(es) opérateur(s) économique(s) qui aura(ont) émis la(es) proposition(s) économiquement la(es) plus avantageuse(s), en réponse à l'appel d'offres ouvert, et, en cas d'insuccès de cet appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié, en application de l'article 59-III du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I 1° du dit code.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2011

M. ALAIN DAVID